**La délégation Grand Est du Cnfpt recherche des psychosociologues**

Pour exécuter leurs missions, les policiers municipaux, qui entrent dans la fonction publique territoriale par la voie du concours ou du détachement, sont soumis [à une formation initiale d’application](http://www.intranet.cnfpt.fr/accueil/page/formations-initiales). Cette formation est longue pour les futurs policiers (6 mois minimum), contrairement à celle des autres fonctionnaires territoriaux.

Elles concernent tous les grades présents dans cette filière : [directeurs de police municipale](http://www.intranet.cnfpt.fr/accueil/page/statut-particulier-policiers-municipaux), [chefs de service de police municipale](http://www.intranet.cnfpt.fr/accueil/page/statut-particulier-policiers-municipaux), [agents de police municipale](http://www.intranet.cnfpt.fr/accueil/page/statut-particulier-policiers-municipaux), [gardes-champêtres](http://www.intranet.cnfpt.fr/accueil/page/statut-particulier-policiers-municipaux).

Les référentiels de formation sont axés sur les points suivants :

* Communication
* Environnement professionnel
* Compétences professionnelles
* Écrits professionnels
* Comportement professionnel